

option Productions horticoles, spécialité Productions fruitières

RNCP2366 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BEPA — Brevet d'études professionnelles agricoles
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités du professionnel en productions horticoles, spécialisé en pépinières, demandent des compétences : – Générales :

Relatives à l'exécution de tâches techniques :

- il reconnaît les végétaux utilisés et leurs différents stades de développement et de maturité ;
- il connaît les conditions d'un produit sain, loyal et marchand et les principaux critères de qualité du produit ;
- il prend connaissance des consignes relatives à l'exécution et s'assure qu'il a bien compris ces consignes ;
- il rend compte, par oral et par écrit, de façon claire et précise de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées ;
- il avise spontanément son supérieur hiérarchique de toute anomalie qu'il constate et de tout imprévu qui survient dans l'exécution du travail ;

• il s'adapte aux différentes techniques de production et aux différents rythmes de travail ;

Relatives à la vie professionnelle et sociale :

- il connaît les objectifs généraux et les moyens de l'entreprise ;
- il situe l'entreprise dans la filière horticole fruitière ;
- il caractérise son atelier et le situe dans l'entreprise ;
- il se situe dans l'entreprise (importance et place de son activité) ;
- il s'intègre dans une équipe ;
- il identifie les éléments du droit du travail qui régissent son activité professionnelle : conventions collectives, contrat de travail, règlement intérieur, Comité d'hygiène et de sécurité et des conventions de travail (CHSCT) ;
- il utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale : contrat d'assurance, fiche de paye, moyens de paiement, formation continue...
- il assure les différentes démarches liées à son travail (mairie, EDF...), à sa protection sociale et à sa vie familiale.

– Liées à la réalisation des tâches techniques :

- il prépare les lieux de culture ;
- il participe à la mise en culture ;
- il réalise les opérations de multiplication dans les conditions optimales pour la reprise du végétal de productions fruitières ;
- il exécute les différentes opérations de formation, d'entretien, de protection et de fertilisation des cultures ;

- il récolte les produits et les conditionne en fonction de leur destination ;
- il utilise les différents équipements et matériels nécessaires aux opérations culturales et à celles de récolte et de conditionnement des fruits.
- il effectue les opérations courantes d'entretien et de maintenance de premier niveau du matériel, des structures de tuteurage ou de palissage et des abris de cultures.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : Exploitations ou entreprises de productions fruitières

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : Ouvrier qualifié dans les entreprises de production fruitière.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 500 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	83 806
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	95 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2366/>